

Le mail que nous vous présentons nous a été adressé voici quelques jours.

Après lecture, il semblerait que lors de transports d'enfants confiés à l'AJB, la personne qui conduisait n'avait plus de points sur son permis ou un solde de points très faible.

A toutes fins utiles, nous demandons aux élus concernés de nous préciser si c'est exact, le risque pris semblant important.

Par ailleurs, pouvez-vous préciser comment en est-on arrivé à cette situation et ce qui a été fait pour y remédier et ce tant en amont qu'en aval ?

Enfin, nous souhaitons que les responsabilités des uns et des autres soient clairement établis ; l'auteur du mail reproduit ci-dessus doit-il seul subir les conséquences de ce dossier.

Voilà quelques unes des interrogations qui se posent.

Nous ne doutons pas que des réponses seront apportées par qui de droit.
Nous les attendons avec impatience et ne manquerons pas de juger de leur pertinence.

Cordialement.

LVDD